

## PLANNING DE COLLECTE DES DECHETS PROFESSIONNELS

Les déchets doivent être déposés devant l'établissement **uniquement entre 19h la veille et 5h le jour de la collecte**, selon les modalités suivantes :

- **OMR** (déchets résiduels) : en sacs poubelles usuels ou sacs rouges/verts livrés si vous avez signé une convention de redevance spéciale
- **Cartons** : vides et pliés 
- **Verres** : en sacs spéciaux distribués en mairie ; remplis aux 2/3 maximum 
- **Huiles alimentaires** : en bidons propres et fermés - collecte uniquement sur appel téléphonique avant le mardi 16h (2 bidons max) 
- **Tri sélectif** :  en sacs BLEUS distribués en mairie :
- **Tri sélectif** :  en sacs JAUNES distribués en mairie :



### BASSE SAISON : Période d'ouverture du quai Sainte-Catherine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
CARTONS [vides et pliés] 			X			X	
VERRES [sacs spéciaux] 	X				X		
OMR [sacs rouges] 	X	X	X	X	X	X	X
OMR [sacs verts] 	X		X		X		
HUILES ALIMENTAIRES 			X (sur appel)				
TRI SELECTIF : sacs bleus 				X (sem impaires)			
TRI SELECTIF : sacs jaunes 				X (sem paires)			

### HAUTE SAISON : Période de fermeture du quai Sainte-Catherine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
CARTONS [vides et pliés] 	X	X	X		X	X	
VERRES [sacs spéciaux] 	X	X	X		X	X	
OMR [sacs rouges] 	X	X	X	X	X	X	X
OMR [sacs verts] 	X		X		X		
HUILES ALIMENTAIRES 			X (sur appel)				
TRI SELECTIF : sacs bleus 				X (sem impaires)			
TRI SELECTIF : sacs jaunes 				X (sem paires)			

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le service déchets de la communauté de communes au 02.31.14.29.30

